

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 21 janvier 2020

Le mardi 21 janvier 2020 à 18 heures, les membres du Conseil du 5^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5^e arrondissement le mercredi 15 janvier 2020, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5^e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN
M. CASANOVA
Mme HAUTVAL
Mme LAINGUI
M. TIBERI

M. BAETCHE
Mme COHEN-SOLAL
M. ISARE
Mme LEMARDELEY

Mme BERTHOUT
Mme GABADOU
Mme KALOUSTIAN
M. SOPPELSA

Excusées ayant donné pouvoir : Mme STOPPA-LYONNET à Mme BERTHOUT

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 08 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF :

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019.

3 - Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue Pontoise 75005 PARIS.

4 - Subventions (895.000 euros) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris.

- 5 - Subventions (128.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e).
- 6 - Subventions (153.500 euros), conventions annuelles d'objectifs et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 17 associations de jeunesse (5e, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).
- 7 - Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions "Tous mobilisés" (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros).
- 8 - Lycées municipaux - subventions d'équipement (316 690 euros) et subventions pour travaux d'entretien (30 642 euros).
- 9 - Vente à AXIMO de 75 lots de copropriété préemptés en vue de réaliser des logements sociaux situés 72/74, boulevard Saint-Marcel (5e) et 110, rue de Clignancourt (18e).
- 10 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au lancement d'une opération « Sauvons nos commerces ».
- 11 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la prolongation du dispositif d'exonération des droits de terrasses et d'étalage pour les commerçants parisiens.
- 12 - Vœu relatif à la sauvegarde du Cinéma indépendant d'art et essai La Clef situé 34 rue Daubenton (5e).
- 13 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Paul FAUCHER au 3, rue Gay-Lussac (5e).

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Alexandre BAETCHE, Conseiller d'arrondissement, chargé de la mémoire, du monde combattant, des relations Armée-Nation, correspondant Défense ;

M. Alexandre BAETCHE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019.

Mme Florence BERTHOUT : Je sou mets à votre approbation l'adoption de notre procès-verbal du 25 novembre dernier. Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques particulières ? Non.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie. Je cède la parole à Monsieur le premier Adjoint.

III -CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURÉ - 12, RUE PONTOISE 75005 PARIS.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. C'est un sujet qui nous est, à trois titres, tout à fait cher. Il s'agit à la fois d'un Conservatoire, du collège Rognoni, et le dirigeant du Conservatoire Gabriel Fauré est une personnalité aimée, admirée et respectée de tous les habitants, quels que soient leurs orientations politiques et leurs goûts musicaux. Le projet de convention qui nous est soumis est relatif à la mise à disposition de salles au collège Rognoni à titre gratuit, je m'empresse de le dire, pour la journée du 27 avril 2020. Je n'aurai pas d'arguments assez nombreux pour vous dire tout le soutien que j'apporte à ce beau projet, étant donné l'attachement que nous avons pour ces deux institutions du 5e.

Mme Florence BERTHOUT : Le collège Rognoni est l'école des enfants du spectacle et chacun connaît les fameuses Rognonades qui auront lieu en février prochain. Je sou mets à votre approbation cette convention.

La convention est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie.

Je cède à nouveau la parole à Pierre qui va nous rapporter la DAC 545.

IV - SUBVENTIONS (895.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 30 SOCIÉTÉS GÉRANT 35 SALLES DE CINÉMA INDÉPENDANTES À PARIS.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Nous parlons ce soir de 10 établissements dans le 5e arrondissement concernés par ses projets de subventions. Non pas qu'il n'y en ait que 10 dans l'arrondissement, puisque je n'oublie pas le onzième qui n'est pas dans la liste de ce soir, mais pour lequel nous luttons et dont nous reparlerons à la fin de cette séance, qui est le cinéma de la rue de La Clef. Nous parlerons ici des 10 encore en activité à plein temps et objet de projets de subventions.

Dans l'ordre, et sans rentrer trop dans le détail pour ne pas vous assommer de chiffres, nous commencerons par le cinéma du Panthéon, proposition de subvention de 30 000 euros à titre de fonctionnement. Pour vous donner deux éléments de comparaison, c'est un montant identique à celui dont a bénéficié l'établissement depuis 2013. La tendance des résultats de cette belle maison, que nous fréquentons tous, est positive, j'entends une évolution favorable. On reste toujours dans des profits très limités voir dans des pertes, mais avec soit une diminution des pertes, soit une augmentation modérée, mais quand même des profits substantiels.

Deuxième établissement : le Studio des Ursulines, 40 000 euros de subventions de fonctionnement, qui est le chiffre dont ils ont bénéficié constamment depuis 2900 variations. L'évolution des résultats depuis 2017 est plutôt positive.

Troisième établissement : le Studio Galande, 20 000 euros. C'est le même montant depuis 2015, l'évolution des résultats est moins favorable avec une légère dégradation.

Quatrièmement : 20 000 euros pour le cinéma Écoles Cinéma Club, c'est un chiffre identique dont bénéficie cette maison depuis 2005, 15 ans, avec une évolution plutôt détériorée.

Cinquièmement : Le Champo, 35 000 euros, c'est la même subvention depuis 2015 et l'évolution des résultats n'est pas très favorable.

Sixièmement : l'Espace Saint-Michel, 20 000 euros, le même montant qu'en 2014. L'évolution des résultats est plutôt favorable.

La Filmothèque du Quartier latin : 35 000 euros, c'est la même subvention depuis 2015. L'évolution est plutôt favorable.

Huitième établissement : Le Grand Action, 30 000 euros, les mêmes chiffres depuis 2014. L'évolution des résultats en 2017 et 2018 est plutôt favorable.

Avant-dernier : Le Reflet Médicis, 20 000 euros. C'est le même montant depuis 2014, l'évolution des résultats n'est pas tout à fait prospère.

Et pour terminer : L'Épée de Bois, 15 000 euros, comme en 2018 et 2019. Je ne dispose pas des chiffres sur leurs résultats ou pertes de 2018 et 2019, la Direction des Affaires culturelles de la Mairie de Paris n'ayant pas daigné me les communiquer.

Je fais les mêmes critiques que la première année et la première fois que j'ai rapporté ces éléments. Les subventions sont dessinées de manière tout à fait systématique, sans adaptation aux efforts des uns ou des autres. Elles sont aveugles, répétées. Elles sont finalement très précieuses, très utiles pour protéger tous ces établissements auxquels nous tenons compte, mais de manière bureaucratique. Il serait peut-être utile un jour d'initier une réflexion sur la manière, sans fragiliser ces établissements, de faire des subventions plus intelligentes, sur mesure et avec des modes incitatifs. La qualité de chiffre qui m'a été donnée est d'une médiocrité constante, je n'ai toujours pas les chiffres de 2019. Comme chaque année, vous avez au moins 18 mois de retard dans la communication financière. Je ne désespère pas qu'un jour à la Direction des Affaires culturelles de la Mairie de Paris, si Dieu nous prête vie et s'il y a un jour une alternance, nous aurons des chiffres de meilleure qualité. Pour conclure, le libéral que je suis, attaché à la liberté d'entreprendre, à la compétition et la concurrence, pendant ces 6 années, aura rapporté des projets de subventions. Comme quoi, on est riche parfois de son esprit d'ouverture, peut-être de ses contradictions sinon de ses paradoxes.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. On va passer au vote. Avis favorable, nonobstant les remarques que tu viens de faire. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Jacques SOPPELSA qui va rapporter la DJS 40. C'est une délibération très importante.

V - SUBVENTIONS (128.000 EUROS) ET CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES OFFICES DU MOUVEMENT SPORTIF (5E, 6E, 8E, 10E, 11E, 12E, 14E, 16E, 17E, 18E, 19E, 20E) ET LE COMITÉ DES OMS (4E).

M. Jacques SOPPELSA : Merci, Madame la Maire. Je serai relativement bref. Je tiens d'abord à souligner que la subvention que je vais vous suggérer est relativement modeste, tout est relatif. Je tiens aussi à souligner que c'est fait en concertation avec la tutelle. Après non pas d'après négociations, nous avons obtenu, au départ c'était 5 000 euros, pour l'OMS 6 000 euros. Vous allez me dire que c'est relativement modeste, ça classe notre arrondissement au 7e rang des arrondissements parisiens. L'OMS regroupe désormais 36 associations. Ces 6 000 euros devraient permettre de faire face à des propositions complémentaires à celles que l'OMS a gérées directement ou indirectement. Cette année, nous avons eu de très belles manifestations, La Fête des Arts martiaux, La Fête de l'Eau qui marche très bien à la piscine Jean-Taris, au Téléthon, ou les Lutéciennes. Cette année, l'OMS propose de pérenniser ces manifestations en y ajoutant un mini-marathon dans les rues de notre bel arrondissement, j'espère que vous vous inscrirez, Laurent. Tout ceci me paraît relativement raisonnable. Je vous demande donc de voter le principe de cette subvention de 6 000 euros. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, et bravo à l'OMS.

M. Alexandre BAETCHE : Je félicite mon collègue SOPPELSA d'annoncer la résurrection, nous sommes un quartier de résurrection, du mini-marathon qui a existé pendant des dizaines d'années ici, avec beaucoup de succès. C'est une excellente chose.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Vous allez tous vous inscrire.

Je sou mets à votre approbation cette délibération. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède la parole à Benjamin ISARE qui va rapporter la DJS 72- DDCT-DAC-DASES-DASCO.

VI - SUBVENTIONS (153.500 EUROS), CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET AVENANTS À CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC 17 ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (5E, 6E, 10E, 11E, 12E, 13E, 14E, 18E, 19E, 20E).

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, cette délibération vise à attribuer en ce qui concerne le 5e arrondissement une subvention de 8 000 euros pour l'association Nadjastream dans le cadre de l'organisation de son projet que nous connaissons bien, Les Nuits des Arènes, festival que nous côtoyons tous les ans. Je vous propose de donner un avis favorable pour cette subvention de 8 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est qu'une partie de la subvention, je le rappelle. Pour la lisibilité des projets, c'est dommage que l'on ne parle pas de l'ensemble des subventions. Cette association a touché 18 000 euros l'année passée pour l'organisation de son festival. Une partie arrive au titre de la participation citoyenne, une autre au titre de la jeunesse, et une autre au titre de la politique musicale et de la vie nocturne. On pourrait simplifier un peu les dispositifs de financement.

J'imagine qu'à cette réserve près, tout le monde est d'accord ? Je vous remercie, vote à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Corinne GABADOU, DASCO 6.

VII - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT (42 267 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 751 580 EUROS), SUBVENTIONS "TOUS MOBILISÉS" (501 050 EUROS), SUBVENTIONS TRAVAUX (449 575 EUROS).

Mme Corinne GABADOU : Nous sommes concernés par le Collège Henri IV, pour l'équipement. Il y a du matériel pour la physique-chimie à hauteur de 5 070 euros, matériel pour sciences de la vie et de la terre pour 3 715 €, enceinte de sonorisation pour langue pour 1 210 euros, mobilier pour salle de classe et vie scolaire. Cela fait un total de 20 400 euros pour Henri IV.

Collège Lavoisier : il y a un total de 15 295 euros. Pour le collège Pierre Alviset, il y a un total de 30 600 euros pour du matériel pour sciences de la vie et de la terre, équipement numérique pour infirmerie, tableau numérique, etc. Collège Raymond Queneau : mobilité équipement numérique pour classe, mobilier pour la vie scolaire, etc. Cela fait 22 090 euros. Et enfin, le collège Rognoni pour des maquettes pédagogiques pour physique-chimie et ordinateur portable. Cela fait un total de 11 410 euros.

Je vous demande de voter.

Mme Florence BERTHOUT : Pas d'opposition, j'imagine ? C'est la vie de nos collèges publics parisiens. Avis favorable, je vous remercie. Ça correspond à peu près à ce qu'ils demandent. C'est toujours en dessous, mais ça va dans le bon sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Corinne va maintenant rapporter la DASCO 7, afférente au lycée municipal Jacques Monod et au lycée Lucas de Nehou. Le premier est à côté, et le deuxième, rue des Feuillantines, merveilleux lycée autour des métiers du verre.

Mme Corinne GABADOU : C'est magnifique, ce qu'ils font.

VIII - LYCÉES MUNICIPAUX - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (316 690 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN (30 642 EUROS).

Mme Corinne GABADOU : Lycée Jacques Monod, ce sont des subventions également d'équipement, tableau numérique interactif, classes mobiles pour cours de langue, lit d'infirmerie, mobilier pour l'administration et les classes... Soit un total de 32 150 euros.

Et le lycée Lucas de Nehou, des fraiseuses et bancs d'essai pour technologie, tableau numérique interactif pour salles de classe, 34 700 euros. Je vous demande de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, je vous propose que nous passions au vote. Avis favorable à l'unanimité, j'imagine. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

On va peut-être mettre sur table le vœu qui a été légèrement modifié, Monsieur le Directeur, pour qu'on ne le découvre pas, sur le cinéma La Clef. Vous l'aviez déjà eu, ce sont des modifications qui ne sont pas substantielles. Si vous voulez faire une interruption de séance, nous en ferons une.

Je cède maintenant la parole à Hélène HAUTVAL, qui va rapporter la DU 24. Je n'ai pas la dernière version, d'ailleurs.

IX - VENTE À AXIMO DE 75 LOTS DE COPROPRIÉTÉ PRÉEMPTÉS EN VUE DE RÉALISER DES LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 72/74, BOULEVARD SAINT-MARCEL (5E) ET 110, RUE DE CLIGNANCOURT (18E).

Mme Hélène HAUTVAL : Merci, Madame la Maire. Le montant total de ces lots préemptés est de 12 millions d'euros, l'ensemble de ces lots est vendu à Aximo pour un montant de 5 millions d'euros. La différence de 7 millions d'euros figure parmi les dépenses déductibles du prélèvement sur les ressources des communes. Je m'interroge un petit peu sur cette opération, en tout cas en ce qui concerne le 5e arrondissement. Je suis passée au 72/74, Boulevard Saint-Marcel, j'ai pu constater que tous les logements étaient occupés, c'est-à-dire les 21 logements qui ont été préemptés par la Ville de Paris. Concrètement, il n'y a pas véritablement de création de logements sociaux puisque les personnes qui y habitent actuellement y habiteront bien sûr à la suite de cette vente. Je m'interroge vraiment sérieusement sur l'ensemble de cette opération et j'envisage de ne pas participer au vote.

Mme Florence BERTHOUT : Je ferai la même chose, sans commentaire. Y a-t-il des prises de parole ? Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il s'agit une fois de plus de favoriser la mixité sociale en préemptant des logements. Dans les arrondissements centraux comme le nôtre, nous sommes déficitaires en logements sociaux. L'opportunité a été saisie par la Ville d'acquiescer ce bâtiment, cette adresse, qu'elle suit depuis longtemps. Ça permettra donc aux familles qui habitent sur place d'intégrer le logement social et de voir leur loyer baisser si elles sont sous les plafonds. Sinon, le loyer restera inchangé. À terme, quand les familles partiront, ce sera du logement social de plein droit.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, je ne vais pas épiloguer. Des familles qui sont là, avec leurs conditions sociales, dont d'ailleurs on ne sait rien, si elles habitent là, c'est qu'elles ne sont pas a priori prédestinées à bénéficier de logement social. Tout d'un coup elles se trouvent, tant mieux pour elles, et tant pis pour ceux qui relèvent des plafonds sociaux, mises dans des logements qui auront la vocation d'être des logements sociaux. Ce qu'il se passe, je le rappelle simplement, car je le vis comme Maire, c'est qu'à un moment donné, s'ils sont au-dessus des plafonds, on va leur dire « surloyer », et « partez ». C'est simplement pour cela que je ne suis pas favorable à ce type de préemption.

Par ailleurs, vous avez dit que le 5e arrondissement était déficitaire en logement social, ce qui est tout à fait vrai si on prend l'objectif de 30 % de logements sociaux au sens de la loi SRU. Je rappelle que c'est quand même, de tous les arrondissements centraux, l'arrondissement où il y a le plus de logements sociaux. Les bons exemples de mixité, à mon sens, c'est ce que l'on a fait par exemple sur l'emplacement de l'ancien garage Mercedes, où il y a du PLAI, du très social, du PLUS, du moyennement social, et du PLS. Et en même temps, à côté, il y a eu des appartements qui ont été vendus. Là, on a vraiment de la mixité. Je ne suis pas sûre que cela fasse l'objet de vraie mixité lorsqu'on arrive, que le logement est déjà occupé, et que tout d'un coup, y compris des gens qui ont des moyens importants et qui se retrouvent propulsés dans la catégorie de logement social avec toutes les conséquences à moyen terme que cela aura, car c'est inévitable. Je voulais juste faire cette mise au point sans polémiquer pour dire pourquoi tout ça me paraît... Peut-être que dans 15 ans, cela ne sera pas mal. Mais pour le moment, préempter des logements occupés... Ils le sont tous, Hélène ?

Mme Hélène HAUTVAL : Oui, apparemment, ils sont tous occupés. Autrement dit, ça veut dire que les personnes qui actuellement sont demandeurs de logements sociaux ne pourront pas en profiter, tout simplement. C'est un tour de passe-passe d'une manière d'augmenter artificiellement le taux de logements sociaux ici, alors qu'on ne le fait pas. Et ceci pour des prix qui sont assez élevés.

Mme Florence BERTHOUT : On a bien compris. On passe au vote. Pardon, vas-y.

M. Dominique TIBERI : La question évoquée par Madame la Maire de surloyer ne concerne pas que les logements préemptés. Dans tout le 5e, de nombreux immeubles de logements de catégorie intermédiaire voient leurs occupants taxés d'un surloyer parce que la situation évolue et qu'on reclasse les appartements. C'est un vrai problème. Concernant la préemption de l'immeuble en question, je n'ai pas bien compris. Vous parlez de surloyer, mais Madame LEMARDELEY, il me semblait que vous aviez dit le contraire, qu'il n'y aurait pas d'augmentation de loyer pour les personnes ?

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas ça.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'ai dit que si les personnes étaient sous les plafonds, il y aura une baisse. Sinon, il n'y aura pas d'augmentation.

M. Dominique TIBERI : Donc pour les personnes qui dépassent le plafond, il n'y aura pas d'augmentation. J'espère que c'est vrai.

Mme Florence BERTHOUT : Je l'ai déjà vécu dans le 5e. Pour les personnes qui dépassent les plafonds, bien évidemment, c'est très connu, c'est commun à tout Paris. Il n'y a rien de particulier. À un moment donné, il y a du surloyer.

M. Dominique TIBERI : C'est pour cela que j'ai posé cette question.

Mme Florence BERTHOUT : Nous l'avons déjà vécu dans le 5e. Dans l'immédiat, on ne paie pas d'augmentation de loyer, chers amis. Et après, vous êtes dans la catégorie du surloyer.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Une petite précision. Le surloyer s'applique au loyer social, il ne s'applique pas au loyer privé tel qu'il est défini aujourd'hui pour un logement privé. Il n'y a pas un surloyer sur le logement privé, soyons clairs. Actuellement, c'est un logement privé. Il y a donc un loyer privé. On va appliquer des loyers sociaux à tout le monde, ceux qui sont au-dessus des normes du plafond auront un surloyer par rapport au loyer social, pas par rapport au loyer qu'ils ont aujourd'hui par définition.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait, je suis d'accord.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Donc il n'y a pas d'augmentation de loyer par rapport à aujourd'hui. Que les choses soient claires, on ne peut pas non plus raconter n'importe quoi.

Mme Florence BERTHOUT : Donc ils peuvent se retrouver avec cela. Monsieur AUDOUIN

M. Laurent AUDOUIN : Un mot très rapide. Je suis tout à fait d'accord sur le fait que l'ex-garage Mercedes était une très belle opération. Ensuite, ce genre d'opération ne peut être que rare dans notre arrondissement qui est déjà très dense. Si on veut atteindre les 30 % de la loi SRU à terme, dans un futur certainement lointain vu le rythme auquel ça se fait, il n'y a pas beaucoup d'autres solutions que de passer, en tout cas pour partie, par de l'acquisition. C'est vrai qu'aujourd'hui, les personnes qui sont dans ce logement ne sont pas forcément éligibles au logement social. Elles y resteront le temps qu'elles y resteront, personne ne les mettra dehors. Un jour, elles le quitteront comme elles l'auraient fait si ce conventionnement n'avait pas eu lieu. À ce moment-là, il y aura un logement vacant pour des personnes dans le besoin. C'est une forme d'acquisition, c'est un investissement ; l'effet social est un peu différé, mais bien réel. C'est un investissement, une opportunité qu'il ne faut pas laisser passer.

Pour ma part, ce qui m'ennuie dans cette délibération, c'est qu'on ne comprend pas le pourquoi de la décote appliquée entre le tarif de préemption et le prix de cession à la société Aximo. J'aurais bien aimé savoir également comment ces logements seront classés. Est-ce que cela sera du PLAI, du PLS, du PLUS ? Cela aurait été des informations intéressantes pour mieux apprécier l'opération.

Mme Florence BERTHOUT : On pourrait accessoirement, de manière totalement transparente... Mais on ne peut pas le savoir aujourd'hui. Personne ne peut le dire aujourd'hui, c'est bien à chaque fois un peu l'arnaque. On ne sait pas. C'est après que l'on verra, en fonction d'ailleurs de ce qu'a dit Madame COHEN-SOLAL, qui est très vrai. C'est quand même une opération qui est risquée pour les occupants. Certains peuvent s'y retrouver très bien. On l'a déjà vécu dans le 5e arrondissement. Je vous propose qu'on passe au vote...

M. Dominique TIBERI : Ce qu'a dit Madame COHEN-SOLAL est quand même contradictoire avec ce que dit Madame LEMARDELEY.

Mme Florence BERTHOUT : Non.

M. Dominique TIBERI : Ce sont des personnes qui vont rester jusqu'à leur départ, même si elles sont supérieures au plafond.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons dit vouloir terminer à 19 h 30, mais si on part sur les surloyers, on en a pour 3 heures.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Actuellement, les gens paient un loyer privé. À partir de ce loyer privé, on n'augmente rien. Elles restent là, on applique un logement social à tout le monde. S'ils sont au-dessus des plafonds, le loyer social qui leur serait appliqué sera augmenté d'un surloyer, mais il n'atteindra même pas le loyer privé qu'ils ont aujourd'hui.

M. Dominique TIBERI : Cela signifie que certaines personnes verront leur loyer augmenter.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Pas du tout, puisqu'ils ont un loyer privé. Non, Monsieur.

M. Dominique TIBERI : Vous parlez du loyer d'aujourd'hui. Mais le loyer après l'opération ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Il sera peut-être au contraire diminué par rapport au loyer d'aujourd'hui.

M. Dominique TIBERI : Pour certains oui, mais pour d'autres...

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Non, pour personne.

M. Dominique TIBERI : On verra.

Mme Florence BERTHOUT : Il peut baisser, ça, c'est clair. Je vous propose donc que nous passions au vote. On ne sera, je pense, jamais d'accord sur ces préemptions de logements occupés. Je suis favorable aux préemptions de logements d'un immeuble vide qu'on préempterait, c'est très bien. Il y a d'ailleurs des petits

immeubles, même si très peu, qui ont été vendus dans le 5e arrondissement. Je rapporterai tout à l'heure une délibération pour l'apposition d'une plaque pour le père Castor, c'est un immeuble qui aurait pu tout à fait faire l'objet d'une préemption, ce qui n'a pas été le cas, pour y faire des logements sociaux. Il ne faut pas dire que ça n'existe pas. Je vous accorde que ce n'est pas tous les jours, mais il y en a quand même pas mal. On ne peut pas dire qu'il n'y en a pas. La Ville n'a pas préempté ces immeubles qui étaient inoccupés.

On va passer au vote. Pour : 6. Abstentions : 8

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous allons passer aux vœux, si vous êtes d'accord. Benjamin ISARE défend un vœu relatif au lancement d'une opération « Sauvons nos commerces ».

X - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU LANCEMENT D'UNE OPÉRATION « SAUVONS NOS COMMERCES ».

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Ce premier vœu vise à lancer une opération intitulée « Sauvons nos commerces » :

Considérant que la période des fêtes de fin d'année est une période cruciale pour les commerçants, car elle permet de constituer la trésorerie pour l'année à venir et représente une part importante du chiffre d'affaires, Considérant que les commerces parisiens ont subi une importante perte du chiffre d'affaires en fin d'année 2018, durant l'année 2019 en raison des manifestations hebdomadaires des Gilets jaunes,

Considérant que depuis le 5 décembre dernier, la paralysie du réseau des transports empêche les Parisiens et les Franciliens de se déplacer y compris les week-ends, ce qui correspond à 48 jours de grève,

Considérant que dans ce contexte, la concurrence des commerces physiques dans les sites de vente en ligne est exacerbée,

Considérant que selon la Fédération Procos Paris, Paris a été très durement touchée en décembre 2019 avec une perte de 25 à 30 % du chiffre d'affaires en moyenne contre 9 % en province,

Considérant que la Confédération des Commerçants de France a alerté sur le risque de défaillance accrue pour 3 à 5 % des petits établissements, dont certains ont pu perdre 100 % de leur chiffre d'affaires les jours de manifestations,

Le Conseil du 5e arrondissement demande à la Maire de Paris de mettre en place au plus vite un dispositif intitulé « Sauvons nos commerces » consistant à instaurer la gratuité du stationnement en surface tous les samedis pour une durée déterminée pour permettre aux Franciliens en particulier de pouvoir fréquenter nos commerces, que ce soient les commerces de proximité, les restaurants, les brasseries et redonner un peu de vitalité commerciale à notre arrondissement, et à tout Paris d'ailleurs.

Je vous demande donc de voter favorablement ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Effectivement, je ne peux qu'être d'accord avec vous sur le constat. Cette période des fêtes a été très difficile pour beaucoup de petits commerces qui ont été très durement touchés par les difficultés de circulation et les nombreuses manifestations qui ont émaillé ces dernières semaines. Pour autant, j'ai un petit peu de mal... Vous auriez peut-être pu rapporter les vœux simultanément, car le motif est le même. Faisons cela ?

Mme Florence BERTHOUT : Je suis d'accord. Nous rapportons le deuxième.

XI - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA PROLONGATION DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION DES DROITS DE TERRASSES ET D'ÉTALAGE POUR LES COMMERÇANTS PARISIENS.

M. Benjamin ISARE : Le deuxième vœu consiste à proroger l'exonération des droits de terrasses et étalage que la Ville de Paris a mis en place pour le mois de décembre. Ce vœu vise à exonérer les commerçants de ce droit de terrasses pour le mois de janvier, étant donné que la circulation normale des transports en commun n'a repris que ce lundi, c'est-à-dire le 20 janvier.

Je vous demande également de voter favorablement pour ce vœu.

M. Laurent AUDOUIN : Merci, Madame la Maire. Je partage donc votre constat, mais autant précisément ce deuxième vœu constitue un geste très direct et très concret que la Ville peut vraiment faire en faveur des commerçants et ça peut représenter une aide, ça ne les concernera peut-être pas tous, mais c'est au moins quelque chose de pratique et de substantiel. En revanche, le premier me paraît complètement incongru : qui croit encore que la vitalité des commerçants repose encore sur le fait que des personnes viendraient en voiture se garer en bas du commerce pour faire leurs courses ? C'est au mieux marginal et pour la plupart des commerces complètement hors de propos. À l'heure où nous parlons de changement climatique, sobriété, changement de modes de transports, envoyer comme signal qu'on vous permet de vous garer, car ce serait la bonne manière de faire des achats, est déplacé pour ne pas dire choquant. Et en termes d'efficacité, cela concerne des personnes qui viendraient logiquement d'assez loin, qui auraient l'information comme quoi « aujourd'hui, spécialement dans le 5^e arrondissement, on peut se garer gratuitement, précipitons-nous ! » Nos concitoyens, qui ont déjà subi une hausse de la circulation assez considérable, parce que des gens ont été privés de transport en commun et avaient des difficultés à venir sur Paris et en avaient besoin professionnellement, là, on comprend bien la motivation, mais leur infliger en plus un samedi hyper circulé, très franchement, ça ne me semble ni efficace pour les commerces, ni une bonne idée pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je voterai donc sans hésitation le deuxième vœu, et je voterai contre, sans hésitation non plus, le premier.

M. Benjamin ISARE : Sur la question des manifestations qui ont quand même duré 48 jours avec le blocage quasiment systématique des transports en commun, je n'ai pas entendu ni Monsieur AUDOUIN ni le groupe auquel il appartient demander à cor et à cri le service minimum pour permettre à tous les Franciliens de pouvoir aller sur leur lieu de travail... Je peux répondre ?

Pour que les gens puissent aller travailler normalement. On a eu 48 jours non-stop de bouchons dans tout Paris et toute la région parisienne, sans pour autant que les élus Verts de Paris disent... Il me semble quand même que vous et vos collègues êtes allés à plusieurs manifestations pour soutenir ce genre de projet, mais à aucun moment je ne vous ai entendu dire : *« Au moins, assurez le service minimum pour permettre aux uns et aux autres de pouvoir aller travailler, et surtout de ne pas prendre leur véhicule personnel pour y aller. »* Là, aujourd'hui, on propose sur une durée très courte, c'est-à-dire, peut-être, trois semaines, le temps des soldes, et il ne reste plus que deux semaines, de dire : *« Vous pouvez prendre votre véhicule juste le samedi... »*

D'accord... Pour pouvoir faciliter un peu la circulation et permettre aux gens de pouvoir consommer, car ce genre de dispositifs fonctionne dans d'autres villes, il suffit de discuter avec les professionnels du commerce. Mais c'est vrai qu'on peut toujours aller acheter une literie avec un vélo, avec un triporteur on arrivera peut-être à le mettre à l'arrière de son vélo. En attendant, c'est toujours un peu compliqué.

Mme Florence BERTHOUT : Madame LEMARDELEY, je vous en prie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : On discute des deux vœux en même temps. Le premier, je suis tout à fait d'accord avec Laurent AUDOUIN pour dire que ce n'est pas démontré que ce soit un intérêt économique, et c'est en plus en contradiction avec la volonté de réduire la place de la voiture en ville. Je voterai donc contre. Le deuxième, je voulais quand même rappeler que la Maire de Paris a déjà proposé une

exonération d'un mois en décembre... Je complète juste, vous l'avez dit, je sais. Ce dispositif doit déjà être voté au prochain Conseil de Paris. Ça représente une aide de 2,5 millions d'euros qui s'ajoute aux 3 millions d'aide déjà mis en œuvre par la Mairie de Paris pour compenser le début du mouvement des Gilets jaunes. La prolongation, l'adaptation, ce n'est pas à exclure, mais ça demandera un vote du Conseil de Paris et un budget.

M. Benjamin ISARE : Le fonds d'aide de la Ville de Paris ne sert qu'à venir en renfort, en indemnisation des commerces qui ont été dégradés par les manifestations des Gilets jaunes. Ce n'est pas par rapport à un impact sur le chiffre d'affaires, c'est uniquement par rapport aux commerces qui ont été dégradés.

Mme Florence BERTHOUT : Benjamin a raison, cela a été mis en place par la Région à la suite des dégradations importantes dont ont souffert les commerçants.

Mme Hélène HAUTVAL : Au sujet du premier vœu, Monsieur AUDOUIN, vous craignez des samedis hyper circulés. Ça veut bien dire que vous pensez qu'il est efficace.

Mme Florence BERTHOUT : L'idée n'est évidemment pas d'ouvrir les vannes de la circulation. Néanmoins, j'ai été extrêmement émue de la situation de nos commerçants. Nous avons fait une réunion le 13 janvier dernier, ils étaient 200. Quand on annonce à des commerçants qui ont perdu, ce n'est pas le cas de tous, heureusement, une grande partie de leur chiffre d'affaires, que les mesures qui sont mises en place consistent à avoir un report de charges sociales, ils nous disent : " Reportez des charges sociales, mais il va bien falloir les payer. Si mon chiffre d'affaires n'augmente pas, je ne peux pas payer les charges sociales ".

Je ne sais pas où vous avez vu des exonérations, les dispositifs d'exonération, c'est sur les terrasses. Il n'y a pas d'exonération... Si vous permettez, j'aimerais juste terminer mon propos, vous reprendrez la parole après. Il y a des exonérations de droits de terrasses, ça dépend de la ville. Les dispositifs d'exonérations qui ont été évoqués à un moment donné par l'État vont être mis en œuvre au compte-gouttes. Ce qui va être majoritairement proposé, et je le redis, ce sont des reports de charges sociales. C'est ce que nous ont demandé les commerçants, qu'à un moment donné, il puisse y avoir une espèce d'effet un peu « booster » pour qu'on puisse doper les ventes, au moins pendant la période des soldes. Ils nous disent que comme ça, ils pourront peut-être faire un peu remonter de manière très pragmatique leur chiffre d'affaires. Tous ont dit : « *Pour inciter les personnes à venir* », qui ne savent pas quand elles veulent venir, si elles imaginent venir faire un achat, les Franciliens par exemple dans Paris, ils ne savent pas s'il y a un transport ou pas. Le fait d'annoncer : " *Vous avez pendant trois samedis...* » Ce n'est pas la mer à boire, ce n'est pas tous les samedis pendant 6 mois. Imaginez que pendant tous les samedis des soldes, pendant un mois et demi, vous faites un geste fort, ça incite à revenir. C'est extrêmement important. Ce n'est pas tous les jours, évidemment.

Par exemple, pendant les soldes, sur une période réservée. On peut mettre « sur une période limitée à un mois », on peut l'ajouter si vous voulez. L'idée n'est pas de faire ça toute l'année, évidemment, ni, au hasard, jusqu'à la fin du mois de mars. Quand même. Je vous assure que ce que nous disent tous les commerçants qui ont été testés sur différentes propositions, c'est que cela ne sera pas un remède miracle, mais un signe de reconnaissance qu'ils ont beaucoup souffert. On ne met pas les parkings en sous-sol parce que c'est un peu une usine à gaz avec les DSP, mais se fondant sur l'idée, en particulier pour les gros achats de jeux, de literie, de meubles, de déco, etc., cela facilite simplement l'acte d'achat. On peut dire : « *Circulez, il n'y a rien à voir* », mais les commerçants, et en particulier les présidents d'associations de commerçants, qui ont été testés, je parle sous couvert de Monsieur l'Adjoint, ont dit : « *Vous mettez cela un mois, cela nous permettra de nous requinquer* ». Il n'y a rien d'autre aujourd'hui.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Je voulais aller dans votre sens, mais pas complètement. Puisque vous avez toujours été pour l'ouverture des commerces le dimanche, pourquoi ne demandez-vous pas les samedis et les dimanches ? Tant qu'à faire, les grands magasins sont ouverts le dimanche. Franchement, je ne vois pas pourquoi vous vous arrêtez aux samedis, ça étalerait un peu les achats. Je me permets de dire cela. Je n'étais pas pour, mais maintenant, cela se fait.

Non, ce n'est pas toujours gratuit, le dimanche. Deuxièmement, il y a une mesure qui ne serait pas inintéressante, car les métros, ça marche bien maintenant, paraît-il. Il pourrait y avoir aussi des mesures en

matière de métro. Pourquoi est-ce qu'on incite les gens à ne venir qu'en voiture ? Il n'y a pas de raison, la Région pourrait faire un petit effort aussi. Les métros, c'est quand même mieux, cela fait moins de dégâts.

Mme Florence BERTHOUT : Le problème, c'est quand cela ne fonctionne pas. C'est le seul problème.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Pour l'instant, cela marche.

Mme Florence BERTHOUT : On va être sérieux deux minutes. On ne va pas plus prendre le métro parce qu'il est gratuit. Ou alors, cela se saurait. Pourquoi ne viennent-ils pas ? Ce sont les analyses de la CCI. Que nous dit la Chambre de commerce sur ses analyses : les Franciliens ne viennent plus parce qu'ils ont peur de ne pas avoir de transport. Et pour avoir utilisé les transports en commun pour un certain nombre de raisons ces derniers week-ends, à un moment donné, j'ai été obligée de prendre Uber car il n'y en avait pas, ou il fallait attendre une heure la correspondance à Opéra, ou que sais-je. Cela permet de dire : « *S'il y a grève, je peux venir* », tout simplement. C'est ce que nous demandent les commerçants.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : J'aimerais mieux qu'il n'y ait pas grève...

Mme Florence BERTHOUT : Vous pouvez ne pas être d'accord pour les raisons qu'a explicitées Monsieur AUDOUIN, ça se défend. Je considère que sur un mois, faire un effort...

Mme Lyne COHEN-SOLAL : J'aimerais ajouter un petit mot pour aller dans le sens de la constatation qui a été faite tout à l'heure. Non seulement les commerçants ont du mal, mais tout ce qui est café et restaurant, c'est dramatique, y compris pour les commerces de proximité. Les grands cafés parisiens ont perdu au moins pour la plupart 10 % de leur chiffre d'affaires. Qu'est-ce que ça signifie pour les cafés et restaurants de quartier, qui sont extrêmement en danger. Vous avez raison, on peut exonérer de droits de terrasses, mais ce n'est pas quand même la partie la plus lourde.

M. Dominique TIBERI : Je suis d'accord avec les deux vœux. Pour le premier, je nuancerai en tenant compte de ce qu'a dit Monsieur AUDOUIN, en demandant qu'une espèce de rapport d'étape ou un bilan intermédiaire soit effectué pour savoir les conséquences sur les questions de circulation qui vous inquiètent, à juste titre. Je pense qu'on pourrait lancer ce vœu en demandant un rapport sur les conséquences en matière de circulation, puisque vous dites que ce serait peut-être la foire. Ce serait intéressant de voir les conséquences sur la circulation.

M. Pierre CASANOVA : À la fois, je soutiens les vœux de mon collègue Benjamin, et je suis sensible à ce que Madame COHEN-SOLAL a dit. Inclure dans le vœu le dimanche me paraît frappé au coin du bon sens. La question du transport en commun gratuit les week-ends, je suis très ambitieux en politique, mais alors là, cela me semble totalement dépasser nos seules compétences. Je suis d'accord pour faire des vœux aussi pour la paix dans le monde, mais ne va-t-on pas trop loin ? Sous cette réserve technique, je ne trouve pas cela choquant.

Je voudrais dire, justement pour les commerçants, il n'y en a aucun parmi nous. Les commerçants ne sont pas élus, car ils n'ont malheureusement ni le temps ni la disponibilité souvent familiale. Aujourd'hui, ils ont souffert de la grève de gens qui sont à 99 % du secteur public, qui bénéficient des 35 heures, qui prennent leur retraite généralement 10 ou 15 ans avant la date de départ à la retraite moyen des commerçants français, et qui ont une fiscalité française progressive hyper favorable. Moi, avoir des vœux pour ces gens-là qui sont évidemment les laissés-pour-compte du système économique, politique et administratif français, cela me paraît de salubrité publique.

Madame LAINGUI ?

Mme Florence LAINGUI : Je suggérerais la même chose, de faire également le dimanche.

Mme Florence BERTHOUT : Je propose qu'on ajoute le dimanche, ainsi que : « Sur une période limitée à un mois », ça vous va ?

Mme Florence LAINGUI : C'est déjà gratuit le dimanche.

Mme Florence BERTHOUT : On peut dire : « Gratuit pour les endroits où ce n'est pas gratuit ». On passe au vote, d'abord sur le premier « Sauvons nos commerces », pour un mois, samedis et dimanches. Avis favorable ? Contre ? 2 votes contre : Madame LEMARDELEY et Monsieur AUDOUIN.

À la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants : 14 dont 1 pouvoir Pour : 12 Contre : 2

Pour le deuxième vœu, sous réserve évidemment d'un vote au Conseil de Paris, avis favorable ? A l'unanimité, je vous en remercie.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Nous allons poursuivre avec le vœu présenté sur le cinéma La Clef par Pierre CASANOVA.

XII - VŒU RELATIF À LA SAUVEGARDE DU CINÉMA INDÉPENDANT D'ART ET ESSAI LA CLEF SITUÉ 34 RUE DAUBENTON (5E).

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. C'est un sujet que ce Conseil d'arrondissement connaît bien, puisque sont déjà intervenus dessus depuis 2018 à la fois ma gauche, si je puis dire, en la personne de Monsieur AUDOUIN, puis à nouveau ma gauche beaucoup plus proche avec Florence Berthout en 2018 et en 2019. Il y a déjà eu trois vœux sur ce sujet. Pourquoi ce soir un quatrième ? Parce que nous avons vécu de nouveaux événements.

Juste un très rapide rappel chronologique : fermeture du cinéma de La Clef en avril 2018. Ce cinéma, c'est un cinéma qui a ceci de spécial que c'est une association à but non lucratif, c'est un cinéma indépendant d'art et d'essai comme les 10 autres dont nous avons parlé tout à l'heure à propos des subventions, mais qui avait pris une programmation plus engagée, non seulement sur des documentaires, mais aussi un type de cinéma qu'on ne trouve pas diffusé dans les autres établissements tout à fait honorables. Il avait une singularité, il n'était pas toujours nécessairement de mes idées, je me suis retrouvé à des festivals qui m'avaient un peu défrisé idéologiquement, mais comme j'aime le débat... Vous aussi ? C'est très bien, c'est ça, être centriste, c'est d'aimer tous les points de vue, pourvu qu'ils soient courtois, raisonnables et démocrates.

À l'unanimité au Conseil d'arrondissement, à la fois le 22 janvier 2018, le 16 avril 2018 et le 28 octobre 2019, avec toute l'énergie qu'on lui connaît, Florence Berthout a émis des vœux pour maintenir cet établissement auquel beaucoup d'habitants sont attachés. Quand je dis « beaucoup », je dis aussi des associations de riverains, et plus récemment un collectif, je ne sais pas si c'est un français académique, « Home Cinéma », en septembre 2019, a occupé sans titre, sans qualification polémique, cet établissement, et sans cadre légal et réglementaire. Ils ont semblé en prendre possession, mais dans un but de maintenir sa spécificité culturelle. Il y a une mobilisation des associations et des collectifs à la suite de cette occupation. On se retrouve aujourd'hui avec une décision du tribunal qui a demandé l'expulsion sous astreinte de 350 euros par jour au cas où les occupants n'auraient pas quitté les lieux en avril 2020. Évidemment, on avait fait d'autres efforts que des vœux. On avait obtenu, grâce à Florence, une médiation conduite par le Directeur du Centre National du Cinéma, et nous continuons aujourd'hui le combat en demandant à la Mairie de Paris, qui a donné des indications qui nous permettent de penser que ce n'est pas un moulin à vent, que nous pouvons obtenir gain de cause, que, dans le cas où, à la suite de l'expulsion des occupants sans titre, une offre d'achat serait bien confirmée et matérialisée, puisqu'elle est conditionnée semble-t-il à ce que les locaux soient vident, dans le cas où il y aurait un tel projet d'acquisition, la Mairie de Paris s'engage clairement à préempter les locaux sans délai, de telle sorte qu'un projet

qui soit pleinement tourné vers le cinéma associatif à but non lucratif indépendant d'art et d'essai, dans la continuité de l'existant, et à bien vouloir nous préciser sur quelle ligne budgétaire elle imputerait une éventuelle préemption.

Vous l'avez compris, nous cherchons à obtenir un engagement le plus explicite possible et le plus précis possible, pour être certains que nous ne serons pas déçus dans quelques semaines ou mois si l'opération se faisait. Voilà toutes les bonnes raisons qui me semblent, au-delà des clivages politiques, dans l'intérêt de la vie culturelle du 5e arrondissement, mériter vos suffrages.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense que nous sommes tous à peu près d'accord, heureusement. Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Je ne vais pas en rajouter, il y a effectivement un enjeu symbolique très fort, un collectif qui est vraiment très actif, très engagé, des vrais passionnés de cinéma. C'est toujours assez remarquable, il faut avoir beaucoup de courage pour mener ce genre d'action. Ils dorment là-bas certains soirs pour conserver le lieu en état. Ce n'est pas du tout l'image qu'on peut se faire d'une occupation, le lieu est dans un état impeccable. C'est maintenu, nettoyé. La programmation est pointue, un peu exigeante parfois, mais très riche. Il y a des auteurs qui viennent régulièrement, Benoît Delépine était là il y a quelques jours pour une soirée. Il faut leur donner un maximum de soutien. Effectivement, si tout cela pouvait se concrétiser et qu'on pouvait avancer concrètement sur la soustraction de ce lieu à une opération immobilière qu'on peut redouter et pour permettre l'émergence d'un projet sur le long terme, ce serait une excellente nouvelle.

M. Alexandre BAETCHE : Je suis absolument d'accord pour le maintien de ce cinéma qui fait partie du Quartier latin, où chacun sait que ce cinéma d'art et d'essai dans ce quartier est unique au monde. Le Quartier latin qui se trouve à Paris, capitale de la République française. Quand je vois un collectif dont je ne comprends pas l'identité, je ne peux pas me prononcer en conscience sur ce qu'il raconte. Je remarque que cela ressemble beaucoup au sabir qui est en usage chez les bobos du 5e et d'ailleurs, et en particulier à l'Hôtel de Ville de Paris, où il est employé à tort et à travers, d'ailleurs. Je me demande pourquoi ce serait ce sabir-là et pas un autre. Pourquoi pas russe, pourquoi pas allemand, pourquoi pas italien, pourquoi pas espagnol ? Etc. Donc Madame la Maire, sur ce sujet-là, comme je ne comprends pas de quoi il s'agit, je ne ferai pas annuler la séance, car on doit parler français sinon on peut faire annuler la séance en deux minutes au tribunal administratif, et je ne participerai pas à ce vote.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, c'est la démocratie. Marie-Christine LEMARDELEY veut prolonger la séance.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Non, je voulais juste apporter quelques précisions pour dire que je ne voterai pas ce vœu, non pas parce que je ne suis pas d'accord avec les conclusions, mais parce que je pense qu'il fait l'impasse sur toute l'action qui a été menée par la Ville de Paris, et notamment le processus de médiation entre la CSE, la Caisse d'épargne et le collectif aux côtés du ministère de la Culture et du CNC. Nous avons écrit, Frédéric Hocquard, Christophe Girard et moi une lettre au Préfet pour demander de surseoir à l'expulsion des occupants le temps de mener à bien cette médiation.

Deuxièmement, la Ville a accompagné le collectif pour le montage d'un projet, la Mission Cinéma est très impliquée pour accompagner le collectif dans la création d'un projet viable. La question de la préemption ne peut pas être tranchée a priori, c'est très joli sur le papier, mais je pense que c'est plus ou moins du vent. Vous avez dit un moulin à vent, je pense que ce vœu est du vent. Je ne le voterai donc pas, et je continue à soutenir le collectif, les aider à trouver un moyen de reprendre ce cinéma, les accompagner. La Ville de Paris ne possède les murs d'aucun cinéma.

Mme Florence BERTHOUT : Vous voyez donc, à travers votre réflexion, Madame LEMARDELEY, je viens de comprendre que Monsieur Hocquard lui-même est allé sur site pour raconter des histoires. J'étais là quand Monsieur Hocquard est venu. Vous venez de nous dire : « *La Ville de Paris ne possède aucun cinéma* ». Autrement dit, quand Monsieur Hocquard vient devant les amoureux du cinéma La Clef pour dire, et toute la salle peut en apporter témoignage : « *Bien sûr, la Ville de Paris sera là si d'aventure il y a un acheteur qui ne veut pas*

garder le cinéma d'art et d'essai, nous préempterons », il l'a dit devant moi et même devant vous, Madame LEMARDELEY. Je n'en crois pas un mot de cette affaire, et je vais vous dire pourquoi. J'ai demandé à la Ville de Paris, qui d'ailleurs m'épaule, à travers la Semaest, Madame COHEN-SOLAL, dont j'ai toujours dit que c'était un des plus beaux outils inventés par la Ville, je le dis parce que je le pense. En plus, il est efficace et il fonctionne dans le 5e, je ne vois pas pourquoi je ne le dirais pas, quand quelque chose fonctionne très bien. C'est grâce à la Semaest, en dialoguant de manière très fructueuse, que nous avons pu préempter 7 ou 8 rez-de-chaussée pour y installer des commerces culturels depuis 2014.

Quand j'ai demandé à la Ville de Paris de préempter le merveilleux petit Théâtre de la Vieille-Grille, qui certes était en très mauvais état, je vous l'accorde, à côté de la place du Puits de l'Ermite, alors même que, il y a maintenant prescription donc je peux le dire, la Directrice générale était tout à fait favorable à cette préemption, qui était de l'ordre de 900 000 euros, ce qui était jouable, et alors même qu'il y avait une édition associée à ce Théâtre, une petite maison d'édition, certes qui avait publié deux choses, mais alors même qu'on avait cela, on nous a dit non. On nous a dit : « *Ce n'est pas possible, vous comprenez, parce qu'on ne peut pas commencer à préempter des petits théâtres* », ce qui peut se défendre, mais il faut assumer. Je n'aime pas quand on a deux langages qui consistent en réunion publique à dire : « *Bien sûr on va préempter, d'ailleurs on fait tout pour soutenir* », alors que, à travers ce que vous dites, je comprends que la Ville ne veut pas préempter.

Il y a deux choses, elle ne le peut pas tant qu'il n'y a pas l'acte de vente officiel, ça, tout le monde peut le comprendre. Mais elle peut prendre l'engagement qu'elle va préempter. C'est exactement ce que vous venez de dire, le compte-rendu fera foi, vous venez de dire, Madame LEMARDELEY : « *La Ville n'a jamais préempté de cinéma* ». Autrement dit, « *circulez, il n'y a rien à voir* », arrêtez de raconter des histoires à ce collectif et à le faire rêver sur le mode « *on va peut-être acheter* ». Je vous remercie de l'avoir dit, ça a au moins un mérite, nous sortons de l'ambiguïté, ce que je pense depuis le début.

Par ailleurs, quand vous dites : « *La Ville a toujours été aux côtés, elle a fait une médiation* », jamais, et je suis bien placée pour le savoir, la Ville n'a eu au téléphone depuis que soi-disant elle a lancé une médiation la Secrétaire générale du Conseil social et économique, autrement dit ex-comité d'entreprise. Je dis bien, jamais. On peut faire des annonces « *on va préempter* », même si vous venez de nous dire le contraire, on peut dire « *on va accompagner, on fait de la médiation* », la Ville ne fait aucune médiation. D'ailleurs, objectivement, la Ville n'y est pour rien. Sa médiation n'aboutit pas puisque le secrétariat général du Conseil social et économique refuse catégoriquement de prendre un interlocuteur au téléphone. Pourquoi la Ville a lancé une médiation ? Parce que j'ai écrit aux deux ministres de la Culture successifs, Madame Nyssen, qui d'ailleurs n'a jamais donné suite à mon courrier, et Monsieur Riester, qui y a donné suite, et que j'ai obtenu de haute lutte la nomination d'un médiateur qui, comme Monsieur le premier Adjoint l'a rappelé, n'était autre que le directeur du CNC. Alors pour faire genre « *nous aussi on s'en occupe* », vous vous êtes précipité de dire que vous aviez nommé un médiateur. Mais il n'y a pas plus de médiateur, pardonnez-moi, qu'il n'y a de beurre aux branches. Pour faire de la médiation, il faut être deux. Ils ne prennent absolument personne au bout du fil. Je le dis avec modestie, parce que moi-même, ils ne me prennent plus au téléphone depuis que la Ville a lancé cette fameuse médiation. Ils ne prennent pas la Ville, et le collectif pourrait le confirmer, ils ne le prennent pas non plus au téléphone. C'est bien ça, le problème. Il ne faut pas brasser de l'air. La médiation de la Ville de Paris n'existe pas. On a nommé, et il n'y a jamais eu une seule rencontre provoquée par la Ville entre elle, le collectif que nous défendons tous, en y mettant plus ou moins de bonne volonté, et le vendeur.

La réalité, c'est que la Caisse d'épargne, son comité, veut vendre coûte que coûte. Ils voulaient vendre, ils étaient prêts à le faire à quelqu'un qui aurait maintenu un cinéma d'art et essai, c'est ce que j'avais compris. Vous n'en savez rien, j'ai rencontré trois repreneurs potentiels qui portaient des projets de cinéma d'art et essai. Je ne dis pas qu'ils sont bien ou mieux que les collectifs, mais il ne faut pas non plus raconter que la Caisse d'épargne voulait vendre à quelqu'un qui ne portait pas de projet. La question légitime que pose le collectif, et je suis tout à fait d'accord avec eux, elle mérite d'être posée, c'est qu'effectivement, est-ce que ce projet est un vrai projet d'art et d'essai ? En tout cas, on peut l'imaginer, ou on peut le craindre, avec moins d'exigence sur tout ce que disait Monsieur AUDOUIN. Si je fais ce vœu-là, c'est parce que je pense que la Ville ment. Elle n'a absolument pas envie de préempter cela, elle veut juste gagner du temps jusqu'à la fin du mois de mars, donc qu'elle nous dise si elle va préempter ou non. Quand j'ai entendu Monsieur Hocquart dire en réunion publique : « *On va préempter si...* », les bras m'en sont tombés. Je n'avais jamais entendu cela, ni de la

présidente de la Semaest ni de sa Directrice générale. Croyez-moi, je les connais, je les fréquente et les vois souvent.

Dernière chose, pour préempter, il faut bien sûr un acte de vente, mais il faut autre chose : juste un peu d'argent. Alors évidemment, tout cela est une affaire privée. Contrairement à ce qu'on nous a raconté, et que moi-même j'ai avalé pendant un an et demi, ce n'est pas 1,5 million qu'il faut mettre sur la table, c'est au moins 4 millions, voire 4,5 millions. Vous allez m'expliquer d'où la Semaest peut sortir 4,5 millions qui aujourd'hui n'existent pas. Le sujet est simple. D'ailleurs, Madame LEMARDELEY, s'il fallait ajouter pour qu'on adopte ce vœu que la Ville a fait d'innombrables démarches, etc., je voudrais ajouter ce que vous voulez, faire 10 considérants pour dire que la Ville a voulu faire une médiation, qu'elle accompagne... On peut ajouter tout cela. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, et le PV de ce Conseil d'arrondissement en fera foi, la Ville n'est pas prête à acheter les locaux qui accueillent ce cinéma d'art et d'essai. Voilà. Ce serait beaucoup plus simple de le dire, il y a d'autres manières de l'accompagner.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Madame la Maire, j'ai fait une erreur tout à l'heure en disant que la Ville ne possédait aucun cinéma. En fait, elle est propriétaire des murs du Louxor qui est en gérance en délégation de service public, en DSP. Mais il n'y a aucun cinéma qui soit en régie de la Ville de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis d'accord avec vous, Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'ai dit qu'il n'y avait aucun cinéma qui appartenait à la Ville, il y en a un, c'est le Louxor.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est bien pour cela que je ne vois pas aujourd'hui, sauf à ce que la Ville rebatte les cartes, comment elle peut préempter. Donc qu'elle le dise. Elle dit : « Oui, je suis prête », et là on se met autour d'une table en préparant l'achat. Soit elle ne le veut pas et elle ne le peut pas, et ça peut s'entendre, mais il ne faut pas jouer double jeu. Les dossiers de la Semaest, ça fait 5 ans et demi que je suis dedans pratiquement toutes les semaines. Il y a des choses qu'on ne peut pas acheter, c'est normal. Elle ne pouvait par exemple pas préempter sur la pharmacie Monge pour l'ancienne boucherie, on a également vu cela sur le Kifleuriste, et en dépit de mes innombrables interventions, on m'a dit non. Ça peut s'entendre, encore une fois. Un rapport est fait entre l'argent qui est demandé par le vendeur et ce que la Ville est prête à mettre en regard des fonds qu'elle a dans sa société d'économie et du marché.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Je voudrais simplement faire un petit rappel historique, c'est toujours intéressant. Il y a eu un cinéma privé qui a arrêté ses fonctions, l'Accatone, rue Cujas. Il devait être transformé en épicerie. La Ville n'a pas racheté l'Accatone, elle a simplement trouvé le moyen de le faire travailler avec le cinéma du Panthéon, ce qui permet de garder cette salle bien faite, pas grande, mais une petite salle bien aménagée afin qu'il y ait des projections de films tous les week-ends, et des bons films en général. La programmation est faite par le cinéma du Panthéon. Elle est plutôt réussie.

Non, c'est indépendant. Ça avait été fait par la Caisse d'épargne, de mémoire. Une partie y reste, mais tous les week-ends, c'est le cinéma du Panthéon qui a des films d'assez bonne exclusivité.

M. Laurent AUDOUIN : C'est ce que je pense, je ne suis évidemment pas favorable à ce que l'argent du contribuable se retrouve investi dans des accumulations de salles de spectacle. Mais je soutiens un vœu en vue d'une préemption, car c'est une manière de forcer ce genre d'accord. Quand vous déclarez clairement, en indiquant la ligne budgétaire, que si ça continue vous préempterez, vous faites le maximum pour que le Comité d'entreprise trouve quelque'un de compatible, avec un meilleur prix et qui fera un projet culturel.

Mme Florence BERTHOUT : Exactement, et c'est un moyen de pression. Si vous le dites clairement, c'est un moyen de pression à un moment donné.

M. Alexandre BAETCHE : Ma chère collègue, que j'aime toujours beaucoup...

Rires

Mme Florence BERTHOUT : Attention...

M. Alexandre BAETCHE : Madame COHEN-SOLAL, vous n'ignorez pas que l'amour défie le temps.

Rires

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce qu'on pourrait, je sais bien...

M. Alexandre BAETCHE : Un grand poète français qui s'appelle Alfred de Musset à tout résumé en trois mots, il a dit : « *L'amour, c'est tout* ». Vous êtes d'accord avec cela.

Mme Florence BERTHOUT : Cher Alexandre, nous sommes en train de parler de cinéma, mais revenons quand même au fond.

M. Alexandre BAETCHE : À part cela, ma chère collègue, voulez-vous préciser comment a été sauvé le cinéma le Panthéon ? Puisque vous en avez parlé à l'instant pour l'Accatone. Comment a-t-il été sauvé ? Il était destiné à devenir un magasin de fringues, puis devait être acheté par des gens qui vendent n'importe quoi qui vient de Chine. Comment a-t-il été sauvé ? Vous avez l'air de dire qu'une action a fait qu'il a été sauvé. L'Accatone, c'était parce qu'il y avait le Panthéon. Sinon, il n'y aurait jamais eu l'Accatone. Je voudrais vous rappeler au passage que la Ville a parfaitement tous les moyens pour sauver La Clef. Ce n'est pas compliqué, le premier moyen est carnassier, il faut dire à la Caisse d'épargne : « *Vous voulez jouer à cela ? Alors on va jouer à autre chose et on va vous mettre des bâtons dans les roues tous les matins et tous les soirs.* » Vous allez voir qu'au bout de peu de temps, ils vont renoncer. Le deuxième moyen, c'est tous les moyens qui ont été employés pour le Champollion, qui était destiné à devenir un magasin de fringues, pour le Panthéon où il y a la seule caméra, le premier projecteur existant à Paris, il y est toujours. Comment cela s'est fait ? Il y a eu des bénévoles, une grande actrice a bien voulu participer et faire l'aménagement, mais ça veut dire qu'on peut le faire. Si on veut le faire, on peut le faire. Il y a un moyen carnassier qu'on emploie en désespoir de cause quand il n'y a plus rien à faire, alors l'amour passe après.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, Alexandre. Nous passons au vote sur ces paroles sages. Avis favorables ? Avis défavorables ? Qui ne participe pas au vote ?

M. Alexandre BAETCHE : Je ne participe pas au vote pour la raison que j'ai indiquée, et je réprecise que je soutiens absolument ce cinéma, mais que je ne comprends pas des langages qui ne sont pas des langages que l'on emploie ici.

Mme Florence BERTHOUT : Donc 3 NPPV : Florence LAINGUI, Alexandre BAETCHE et Marie-Christine LEMARDELEY.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5^e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11

NPPV : 3

XIII - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE EN HOMMAGE À PAUL FAUCHER AU 3, RUE GAY-LUSSAC (5^E).

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter le dernier vœu de cette dernière séance. Je pense que ce sera un peu moins animé. En même temps, ça va nous ramener à notre enfance. J'ai été approchée il y a quelques semaines par la fille de Paul Faucher. Tout le monde ne le connaît pas, mais en lisant le vœu, vous avez bien vu qui c'était. On connaît plus les éditions Castor, mais pas forcément son nom. Je vois évidemment des sourires dans la salle. Juste un petit rappel rapide.

Paul Faucher était écrivain et éditeur, il a évidemment fondé la fameuse collection de littérature enfantine du Père Castor en 1931. Sa fille a des travaux, des rééditions, ça a un charme absolument fou. Mais pourquoi les éditions du Père Castor méritent-elles tout notre intérêt ? Ce n'est pas simplement parce que cela nous ramène en des temps anciens et nostalgiques. Paul Faucher a aussi créé tout un équipage pédagogique avec un Centre de recherches publiques pédagogiques qui était installé au 131, Boulevard Saint-Michel. On va passer sur les projets qui sont actuellement en cours à cette adresse qui ne nous donnent pas pleinement satisfaction. Ils n'ont pas obtenu de permis de construire, fort heureusement. Ils voulaient faire un petit hôtel, mais le projet n'a pas été retenu fort heureusement.

Il a ouvert l'année suivante, à la même adresse, ça n'existe pas au 131, l'École du Père Castor. Cette école était dans un premier temps pour les enfants déficients. Il a développé toute une pédagogie active, comme quoi on n'a rien inventé, c'était très moderne à l'époque. Dans sa pédagogie, il faisait intervenir la musique et puis le mouvement : la danse... Tout cela a connu un franc succès. Il était beaucoup soutenu dans sa démarche pédagogique par des gens très connus, et d'autres, moins connus, comme Paul Faure, André Breton, Henri Flammarion, Paul Desjardins et bien d'autres. Cette école, elle a compté jusqu'à une centaine d'élèves en 1961.

Paul Faucher a vécu au 3, rue Gay-Lussac, j'ai appris tout cela en rencontrant sa fille, de 1938 à 1967, et une partie de son appartement servait de bureau pour sa fameuse collection du Père Castor. À la demande de l'Association des amis du Père Castor, il est proposé d'apposer une plaque au 3, rue Gay-Lussac, qui est aussi l'occasion de vraiment rappeler toute cette très belle histoire liée évidemment à notre Quartier latin, et également au monde de l'édition. L'idée serait de faire ça à l'occasion du 90e anniversaire de la Fondation de la collection en 2021 et de faire une fête. Je suis sûre que là-dessus, vous allez tous être d'accord.

M. Laurent AUDOUIN : On aura plaisir à voter ce vœu, évidemment. Pour l'anecdote, on pourrait penser que le Père Castor est une petite affaire franco-française, mais pas du tout. Le fonds est aujourd'hui classé à l'UNESCO. C'est vraiment une reconnaissance de niveau international qui montre bien à quel point c'était une œuvre de rupture pour son époque. C'est réédité aujourd'hui, ça traverse toutes les générations de manière remarquable.

Mme Florence BERTHOUT : C'est très vrai, ce que vous dites. Ce n'est pas qu'une petite affaire franco-française, le fonds est classé pour rendre hommage à ce que venez de dire, à tout cet apport pédagogique. On va terminer cette mandature en beauté sur une belle unanimité. Votons.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Sans vous abreuver de chiffres, et c'est aussi une manière de vous remercier tous, je voulais vous dire que nous avons participé ensemble à 49 Conseils d'arrondissement, quand même, examiné 638 délibérations et puis examiné et voté en grande partie, on n'a pas fait le compte, 240 vœux dont une quinzaine de l'opposition. Bravo pour votre travail, et puis bonne chance à tous. On va le dire comme cela. Merci d'avoir assisté à ce Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de séance

Alexandre BAETCHE

